

**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINÉES LORS DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENU EN MAIRIE LE  
MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022**  
(conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

**I. Finances :**

- 2.1. Décision modificative budgétaire n°1 (délibération approuvée)
- 2.2. Renouvellement de la convention de reversement du Forfait Post Stationnement au SIVU de Garches – Marnes-la-Coquette (délibération approuvée)
- 2.3. Avenant à la convention entre la commune de Marnes-la-Coquette et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) pour l'extension de la piste cyclable rue Yves Cariou (délibération approuvée)
- 2.4. Renouvellement de la convention avec l'association Loisirs et Culture des Jeunes (délibération approuvée)
- 2.5. Exercice du droit d'option pour le passage anticipé au référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (délibération approuvée)

**II. Modification statutaire :**

- 3.1. Modification des statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (délibération approuvée)
- 3.2. Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (délibération approuvée)

**III. Charte ASA Marche / Commune de Marnes-la-Coquette relative à la communication des dossiers d'autorisation d'urbanisme. (délibération approuvée)**

**IV. Autorisation de signer l'avenant n°2 au bail à construire 7bis/7ter rue Yves Cariou – délibération rectificative (délibération approuvée)**



Le Maire,

**Christiane BARODY-WEISS**